Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_032-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 03 avril 2026
La séance a été publique le jeudi 09 avril 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Madame DREAN), Madame LE QUER (procuration à Monsieur GUIDAL), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur DREANO (procuration à Madame GUILLEVIC), Monsieur VARIOT(procuration à Madame IZAGUIRRE).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame BELLEGO, Madame GUILLEVIC.

Conseillers en exercice : 27

D2026-032 ACTUALISATION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES 2025-AP01

Exposé :

Par délibération D2025-031 du 3 avril 2025, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme 2025-AP01 relative à la végétalisation des cours d'école pour un montant total de 75 400€ TTC.

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle constitue une enveloppe de crédits utilisables sur une période de temps donné et demeure valable sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation, sa suspension ou sa clôture.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Annuellement, l'utilisation des crédits de l'autorisation de programme doit être présentée en Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_032-DE

La mise en concurrence pour la réalisation des travaux de débitumage et de création des fosses indique la nécessité de modifier l'enveloppe dédiée à ces travaux.

En conséquence, il sera également nécessaire d'amender l'enveloppe de l'autorisation de programme et proposer d'ouvrir des crédits pour l'année 2026.

Proposition :

Vu les articles L 2311-3, R2311-9 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 02 avril 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2025-AP01 – Végétalisation des cours des écoles telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

N°		Phases	Montant initial AP/CP	Total TTC	Crédits antérieurs utilisés	Echéancier indicatif de crédits de paiement	
					2025	2026	2027
2025-AP01		Phase conception					
	CHAP 040	Maitrise d'œuvre	3 000 €	3 000 €	0,00 €	2 000,00 €	1 000 €
Végétalisation des cours d'écoles		**Phase travaux**		0 €			
	chap. 23	Travaux de débitumisation- création de fosses et mise en place des copeaux de bois - Cour école ty douar	27 700 €	27 700 €		23 000,00 €	4 700 €
		Travaux de débitumisation- création de fosses et mise en place des copeaux de bois - Cour école JM Georgeault	31 600 €	31 600 €		28 000,00 €	3 600 €
	chap. 040	plantation	7 000 €	7 000 €	2 391,44 €	1 800,00 €	2 809 €
		Mobilier urbain	6 100 €	6 100 €	3 795,16 €	1 000,00 €	1 305 €
		TOTAL TTC	**75 400 €**	**75 400 €**	**6 186,60 €**	**55 800,00 €**	**13 413 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés dans la limite de l'autorisation de programme votée par l'Assemblée délibérante et à mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement inscrits chaque année au Budget.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 10 avril 2026

Madame BELLEGO
La Secrétaire

Monsieur PATUREL
Le Maire

Madame GUILLEVIC
La Secrétaire